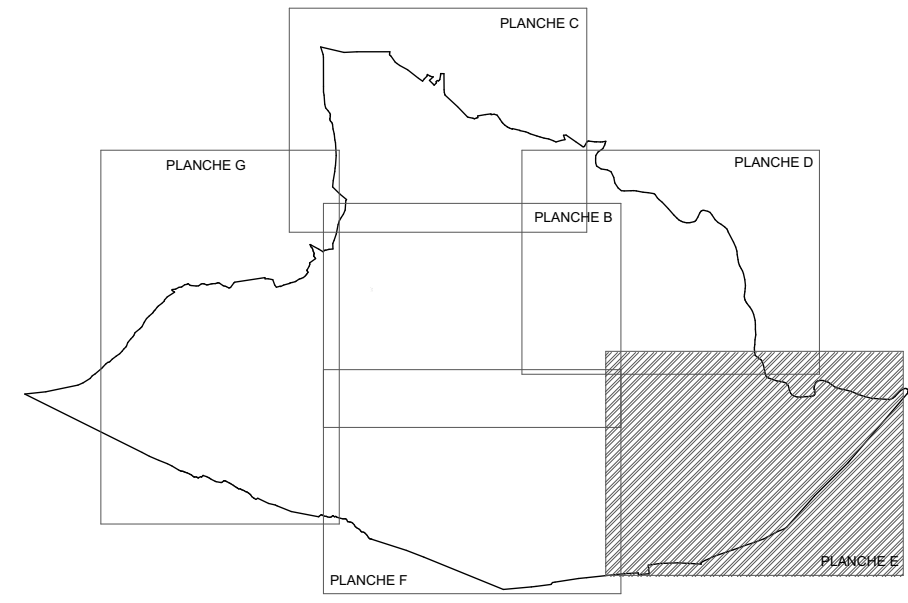




# Plan Local d'Urbanisme

modification n°6



## PLANCHE GRAPHIQUE 4 E

1/2000  
Type pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal de la commune de La Farlède.

PROCÉDURES	DATE D'APPROBATION DCM
Plan Local d'Urbanisme	20/04/13
Modification n°1	07/04/14
Modification n°2	24/11/15
Modification n°3	07/03/16
Modification n°4	17/02/17
Modification simplifiée n°1	28/09/2017
Modification n°5	28/09/2018
Modification n°6	

### LEGENDE

- Limite de zone
- Espaces boisés classés
- Emplacement réservé pour équipements publics et d'intérêt général
- Emplacement réservé pour voirie
- Emplacement réservé pour cheminement piéton et pistes cyclables
- L.151-19 du code de l'urbanisme
- Jardin à protéger
- Arbre isolé ou alignement d'arbres à préserver
- Éléments architecturaux remarquables
- Espaces à requalifier
- Secteurs de bruit

### LEGENDE DES RISQUES

Les risques majeurs sont ceux qui entraînent soit une perte de personnes, soit une destruction totale ou partielle de biens matériels. Dans tous les cas, ils entraînent des conséquences graves pour le patrimoine et des dommages matériels importants.

**Atlas des zones inondables**

- Lit moyen
- Lit majeur ordinaire
- Inondabilité par ruissellement sur les pentes

**PER Mouvements de terrains**

- PER tous risques confondus
- Bande de danger

**Canalisation de transport de gaz**

- Bande de danger

